



- Fermeture totale de la RD139 entre le PR 2+200 au PR 2+510 ;
- Mise en place d'une route barrée au niveau de la rue du Moulin à Vent et Chemin de Patis

## **Déviatiion mise en place**

### **Sens Epône vers Hameau de Canada**

- Rte de Velannes - Rue du moulin à vent
- Rue du moulin à vent - All. De Pinceloup Haut
- All. De Pinceloup Haut - Chemin de Patis
- Chemin de Patis - Rte de Velannes

### **Sens Hameau de Canada vers Epône**

- Rte de Velannes - Chemin de Patis
- Chemin de Patis - All. De Pinceloup Haut
- All. De Pinceloup Haut - Rue du Moulin à Vent
- Rue du Moulin à Vent - Rte de Velannes

Documents

[plan-de-deviation.pdf](#)